

COMMUNE DU MUY

AM/PM/2023 N°028

**ARRETE DU MAIRE**

Réglementation particulière au stationnement devant le N°76, RDN7  
Pour cause de déménagement  
Le samedi 11 mars 2023

**LE MAIRE DU MUY,**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2 ;

VU le code de la route et notamment son article R 417-10 ;

VU la demande formulée le 6 mars 2023 par madame AYMARD sise 218, bd de Beauregard 83490 LE MUY, sollicitant la réservation de deux places de stationnement devant le N°76, RDN7 - 83490 Le Muy, afin de pouvoir effectuer son déménagement qui a lieu le samedi 11 mars 2023 ;

**CONSIDERANT** qu'il convient d'assurer la sécurité publique ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Deux places de stationnement sont réservées du vendredi 10 mars 2023 à 20h00 au samedi 11 mars 2023 à 18h00, devant le N°76, RDN7 – 83490 Le Muy, dans le cadre du déménagement.

**ARTICLE 2** : Des panneaux de réglementation temporaire sont mis en place par les agents du centre technique municipal.

**Aucun dépôt de matériaux n'est toléré sur le domaine public.**

**ARTICLE 3** : Tout véhicule constaté en infraction au présent arrêté peut être verbalisé et mis en fourrière par le chef de la police municipale ou l'officier de police judiciaire de la brigade de proximité de la gendarmerie nationale.

**ARTICLE 4** : Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ou par requête (Rue Racine 83000 Toulon) dans les deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

**ARTICLE 5** : Ampliation du présent arrêté est transmise à/au :

- Pétitionnaire
- Chef de la police municipale du Muy
- La brigade de proximité de la gendarmerie nationale du Muy
- Responsable des services techniques du Muy
- 

**Qui sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.**

Mis en ligne sur le site internet : [ville-lemuy.fr](http://ville-lemuy.fr)

LE MUY, le 8 mars 2023

Le Maire

Liliane BOYER



Date :

10 MARS 2023

COMMUNE DU MUY  
AM/PM/2023 N°029

**ARRETE DU MAIRE**

Restriction particulière au stationnement devant la « CAVE ET SES TERROIRS » route de la Bourgade  
A l'occasion de la Saint-Patrick  
Vendredi 17 mars 2023

**LE MAIRE DU MUY,**

VU les articles L 2211-1, L 2212-1 et L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de la route et notamment son article R 417-10 ;

VU la demande formulée le 2 mars 2023 par « LA CAVE ET SES TERROIRS » sise 1, place de l'Eglise 83490 Le Muy, sollicitant la réservation des trois places de parking situées route de la Bourgade devant « LA CAVE ET SES TERROIRS », le samedi 17 mars 2023 à l'occasion de la Saint-Patrick ;

**CONSIDERANT** qu'il convient d'assurer la sécurité publique ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Trois places de parking sont réservées le vendredi 17 mars 2023 de 17h00 à minuit devant « LA CAVE ET SES TERROIRS » sise route de la Bourgade 83490 Le Muy, dans le cadre de la manifestation.

**ARTICLE 2** : Des panneaux de réglementation temporaire sont mis en place par le centre Technique municipal afin d'informer les usagers.

**ARTICLE 3**: Les véhicules constatés en infraction peuvent être verbalisés et mis en fourrière par le chef de la police municipale ou l'officier de police judiciaire de la brigade de proximité de la gendarmerie nationale.

**ARTICLE 4** : Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ou par requête (Rue Racine 83000 Toulon) dans les deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

**ARTICLE 5** : Ampliation du présent arrêté est transmise au/à :

- Chef de la police municipale du Muy
- Commandant de la brigade de proximité de la gendarmerie nationale du Muy
- Responsable des services techniques du Muy

**Qui sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.**

Mis en ligne sur le site du Muy « ville-lemuy.fr »

Date :

**10 MARS 2023**

LE MUY, le 9 mars 2023

Le Maire,

**Liliane BOYER**

